La Loi de Finances pour 2024, pas un grand intérêt au fond mais un grand numéro de Jean Pierre Cossin!

Un peu plus de 200 participants à cette visio-conférence organisé par ECR lle de France, dont une bonne quinzaine d'adhérents de ECR-PCV assidus du début à la fin. Les mesures concernant les particuliers étant réduites à la portion congrue, le conférencier a débordé sur celles concernant les entreprises. Comme depuis toujours, avec compétence et humour!

Pour les absents, cette conférence sera disponible en Replay dans les prochains jours sur notre site ECR-PCV.

Personne ne manquera donc l'humour décapant de JP Cossin, les ans n'ayant pas plus de prise sur son acuité intellectuelle que sur la longueur de ses cheveux...

Florilège de ses saillies...

Constatant qu'une mesure sur le suramortissement des véhicules non routiers, applicable en 2021 avait été « oubliée » en 2023 pour être reprise en 2024, il en conclut « qu'une mesure qu'on oublie est une mesure qui ne sert à rien, et une mesure qui ne sert à rien peut être reconduite parce qu'elle ne coûte rien.... »

Il prédit ensuite le grand soir des régimes fiscaux sur les locations, « car on ne pourra pas laisser longtemps autant de locaux vides face à autant de chercheurs de logements. » Quant à la réforme de la fiscalité Airbnb, « Elle a été votée par le 49-3 mais comme elle ne plait pas à Bercy, elle ne s'appliquera pas ! Alors après les Jeux olympiques, il y aura sans doute une Loi de Finances rectificative qui la fera passer à la trappe. »

Sur la facture électronique « vous allez, vous retraités, regarder, ébahis, vos anciens confrères appliquer une mesure qui va les embêter tout le reste de leur vie professionnelle ». Et d'énumérer toutes les petites fraudes qui seront désormais impossibles et le contrôle automatique de la Tva par Bercy qui sera devenu un point de passage obligé de toutes les factures émises entre professionnels.

Sur le contrôle fiscal, « il va être fait désormais par l'Intelligence Artificielle et les contrôles sur place vont disparaitre au profit des contrôles électroniques à distance puisque l'Administration pourra même utiliser des pseudonymes pour faire des enquêtes. »

L'intégralité de l'intervention en « REPLAY » sur notre site ECR-PCV dans quelques jours.